

# Solliciter un accompagnement Croix-Rouge Initiatives

## Mode d'emploi

**Version : Janvier 2024**

Le programme Croix-Rouge Initiatives, initié par la Croix-Rouge française en 2012, valorise l'engagement citoyen et le passage à l'action en soutenant les projets solidaires dans tous les territoires.

Il propose un :

- accompagnement financier, sous la forme d'une bourse ;
- accompagnement méthodologique, à travers des outils pour se former à l'idéation et à la gestion de projet ;
- un accompagnement humain, grâce à la mise en réseau avec des porteurs et accompagnateurs de projets sur tout le territoire.

# SOMMAIRE

<b>1. Fonctionnement de Croix-Rouge Initiatives</b>	<b>3</b>
1.1 Objectifs de Croix-Rouge Initiatives	3
1.2 Les appels à projets en cours	3
1.2.1 Red Touch'	3
1.2.2 Initiatives Ukraine	3
1.2.3 Solidarités et Jeunesse	3
1.3 L'accompagnement des projets	4
<b>2. Critères d'éligibilité</b>	<b>4</b>
2.1 Thématiques éligibles	4
2.2 Porteurs de projets éligibles	5
2.3 Projets et dépenses éligibles	6
2.3.1 Critères excluants	6
2.3.2 Critères non excluants	6
2.3.3 Projets non éligibles	6
<b>3. Déposer une demande</b>	<b>7</b>
3.1 Où déposer sa demande	7
3.2 Calendrier	7
3.3 Le dossier de demande	7
<b>4. La sélection et la mise en oeuvre des projets</b>	<b>8</b>
4.1 Sélection des projets	8
4.2 La convention Croix-Rouge Initiatives	8
4.3 Budget et versement de la bourse	9
4.4 Communication	9
4.5 Bilan du projet	9
<b>ANNEXE 1 - Synthèse des conditions d'accès et du fonctionnement des appels à projets Croix-Rouge Initiatives</b>	<b>10</b>
<b>ANNEXE 2 - Dépenses éligibles</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXE 3 - Formulaire à compléter en ligne : la fiche projet</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 4 - Modèle de bilan</b>	<b>14</b>

# 1. Fonctionnement de Croix-Rouge Initiatives

## 1.1 Objectifs de Croix-Rouge Initiatives

Croix-Rouge Initiatives est le **programme d'accompagnement au passage à l'action** qui permet à toute personne de concevoir et réaliser un projet solidaire sur son territoire. Il fait de l'engagement un facteur de résilience individuelle et collective et a pour objectifs de :

- **Renforcer le lien social** par l'engagement de proximité ;
- **Réduire les vulnérabilités** par la mise en place de projets solidaires.

## 1.2 Les appels à projets en cours

Le programme fonctionne sur la base d'**appels à projets**.

Tous les appels à projets proposent aux projets sélectionnés un accompagnement méthodologique, humain et financier.

Les appels à projets en cours sont :

### 1.2.1 Red Touch'

- Date de création de l'appel : 2012
- Porteur de projets : **bénévole, salarié ou service civique à la Croix-Rouge française, ou personne / association externe à la Croix-Rouge.**<sup>1</sup>
- Publics ciblés par les projets : **tout public**
- Montant maximal d'une bourse : **500 €**
- Cofinancement : **obligatoire**, bourse Red Touch' représentant **jusqu'à 50%** du montant du projet

### 1.2.2 Initiatives Ukraine

- Date de création de l'appel : 2022, en réponse à la crise en Ukraine
- Porteur de projets : **bénévole, salarié ou service civique à la Croix-Rouge française, ou personne / association externe à la Croix-Rouge.**<sup>2</sup>
- Publics ciblés par les projets : **personnes ayant fui l'Ukraine**
- Montant maximal d'une bourse : **5 000 €**
- Cofinancement : pas obligatoire

### 1.2.3 Solidarités et Jeunesse

- Date de création de l'appel : 2021, en réponse à la crise sanitaire

---

<sup>1</sup> Pour les personnes ou associations externes à la Croix-Rouge, le portage financier sera assuré par une structure Croix-Rouge de proximité.

<sup>2</sup> Pour les personnes ou associations externes à la Croix-Rouge, le portage financier sera assuré par une structure Croix-Rouge de proximité.

- Porteur de projets : **bénévole, salarié ou service civique à la Croix-Rouge française, ou personne / association externe à la Croix-Rouge**
- Publics ciblés par les projets : **jeunes de moins de 30 ans en situation de précarité**
- Montant maximal d'une bourse : **5 000 €**
- Cofinancement : pas obligatoire

## 1.3 L'accompagnement des projets

Les projets accompagnés par Croix-Rouge Initiatives ont accès à :

- un **accompagnement financier**, sous la forme d'une bourse (dans la limite du montant précisé au point "1.2 Les appels à projets en cours" ci-dessus) ;
- et/ou à un **accompagnement méthodologique**, à travers des outils pour se former à l'idéation et à la gestion de projets (fiches projets clés en main, modules de e-learning sur la gestion de projets, salons thématiques, etc.) ;
- et/ou à un **accompagnement humain**, grâce à la mise en réseau avec des porteurs et accompagnateurs de projets sur tout le territoire (ateliers du réseau en ligne, événements en présentiel comme la journée nationale Croix-Rouge Initiatives, etc.).

## 2. Critères d'éligibilité

### 2.1 Thématiques éligibles

L'ensemble des appels à projets permettent de soutenir des projets encourageant le lien social et / ou réduisant les vulnérabilités dans les **6 thématiques** suivantes :

Thématique	Exemples de projets
 <b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Clean walk</li> <li>● Activités de lutte contre le gaspillage ou de recyclage</li> <li>● etc.</li> </ul>
 <b>Education et culture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ateliers favorisant l'insertion professionnelle</li> <li>● Sorties de découverte du patrimoine touristique et culturel (concert, sortie à la mer, etc.)</li> <li>● etc.</li> </ul>
 <b>Accès aux aides matérielles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Actions de collecte et/ou de distribution de produits de première nécessité</li> <li>● Confection de kits</li> <li>● etc.</li> </ul>



**Santé, bien-être et sport**

- Ateliers de socio-esthétique
- Action de sensibilisation sur des enjeux de santé
- Activités sportives (à des fins de création de lien social ou de sport-santé)
- etc.



**Inclusion**

- Activités encourageant le lien intergénérationnel, comme les goûters en EHPAD
- Activités de sensibilisation au handicap
- etc.



**Droits humains et lutte contre les discriminations**

- Activités de sensibilisation aux droits de l'enfant, au droit international humanitaire (DIH), par exemple sous forme de jeu etc.
- Activités de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes
- etc.

## 2.2 Porteurs de projets éligibles

Le **porteur de projets** est la personne qui initie et coordonne la réalisation du projet solidaire. Si un projet est conduit par une équipe projet, le terme "porteur de projets" désigne la personne chef de file de l'équipe, en charge de la coordination de cette équipe et point de contact privilégié de l'équipe Croix-Rouge Initiatives.

Croix-Rouge Initiatives est **ouvert à tout type de public**. En d'autres termes, il n'y a pas de critère lié à l'âge, à son origine, son implantation géographique ou encore à son niveau de diplôme.

La **participation des publics accompagnés** dans l'équipe projet (y compris comme porteur de projets) est encouragée et sera considérée comme un atout pour la candidature. On entend par "publics accompagnés" les personnes ciblées par le projet (par exemple : les jeunes accueillis dans les établissements de l'aide sociale à l'enfance, les élèves des Options Croix-Rouge, etc.).

Peuvent être porteurs de projets :

- toute **personne engagée individuellement**, qu'elle soit bénévole à la Croix-Rouge ou non ; si elle n'est pas engagée bénévolement à la Croix-Rouge, l'équipe Croix-Rouge Initiatives fera le lien avec une unité locale Croix-Rouge française de proximité ;
- tout **salarié d'un établissement de la Croix-Rouge française** (EHPAD, protection de l'enfance etc.) ;
- toute **association locale** ;
  - pour l'appel à projets Solidarités et Jeunesse, l'association qui porte le projet peut recevoir la bourse directement ;
  - pour les autres appels à projets, la bourse est versée à une structure locale de la Croix-Rouge française et le projet s'inscrit dans une démarche inter-associative.

Si les entreprises et les collectivités territoriales ne sont pas éligibles à un accompagnement Croix-Rouge Initiatives, une mise en relation avec les acteurs locaux de la Croix-Rouge française pourra être opérée pour encourager des synergies à travers d'autres dispositifs que Croix-Rouge Initiatives.

## 2.3 Projets et dépenses éligibles

### 2.3.1 Critères excluants

Seuls les projets respectant les critères suivants pourront être étudiés :

- respecter les **principes et valeurs de la Croix-Rouge française** (Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité, Universalité) ;
- s'inscrire dans au moins l'une des **6 thématiques Croix-Rouge Initiatives** (voir paragraphe "2.1 Thématiques éligibles") ;
- mettre en œuvre un projet sur le **territoire national français**, en métropole ou en outre-mer ;
- présenter un budget intégrant les **dépenses éligibles** au programme Croix-Rouge Initiatives, à savoir les dépenses directement et indirectement liées au projet. Le détail des dépenses éligibles est précisé en Annexe 2 ;
- respecter le **calendrier** de dépôt (voir paragraphe "3.2 Calendrier") ;
- Le projet **ne doit pas être terminé lors de la demande** d'accompagnement Croix-Rouge Initiatives.

### 2.3.2 Critères non excluants

Parmi les projets éligibles, une attention particulière sera accordée au lieu de mise en œuvre du projet, en particulier :

- les départements où le programme a été peu ou pas déployé ;
- les territoires d'outre-mer ;
- les zones rurales ;
- les quartiers prioritaires de la ville.

Si la localisation n'est pas un critère d'éligibilité, l'équipe du programme **veillera à la bonne répartition géographique** des projets accompagnés, et ce dans une dynamique de diversification des territoires et des publics accompagnés par les projets Croix-Rouge Initiatives.

Par ailleurs, par souci d'égalité d'accès aux fonds Croix-Rouge Initiatives, et **en fonction des fonds disponibles par appel à projets**, une limite de **2 projets par structure par an pourra être appliquée**.

Le déploiement de projets solidaires dans le cadre des programmes Option Croix-Rouge et Croix-Rouge Campus est encouragé.

### 2.3.3 Projets non éligibles

Ne sont pas éligibles à un accompagnement Croix-Rouge Initiatives :

- les projets à l'international (mobilité de jeunes à l'étranger, projet humanitaire etc.) ;
- les activités générant du profit et auto-entrepreneuriales ;
- les frais de formations (français langue étrangère, secourisme, YABC etc.) ;
- les projets finançant des événements privés ne répondant pas à l'objectif de création de lien social et/ou de réduction des vulnérabilités porté par le programme (fête privée, etc.) ;
- les sorties scolaires à vocation pédagogique.

## 3. Déposer une demande

### 3.1 Où déposer sa demande

Seules les demandes déposées sur la plateforme dédiée seront étudiées :

<https://www.croix-rouge.fr/j-ai-un-projet-solidaire>

### 3.2 Calendrier

Les demandes sont à déposer sur la plateforme :

- **du 01/01/2024 au 15/11/2024** pour les appels Red Touch, Initiatives Ukraine, Solidarités et Jeunesse.

### 3.3 Le dossier de demande

Lors du dépôt de leur demande, les porteurs de projets sont invités à communiquer les informations suivantes concernant leur projet :

- **nombre de personnes dans l'équipe projet** (facultatif)
- **thématique(s)** du projet
- **ville et département** de mise en oeuvre
- **motivation** à monter ce projet
- **public cible** du projet
- **accompagnement sollicité** auprès du programme (accompagnement financier et/ou méthodologique et humain)
- **budget prévisionnel**
- **partenariats** envisagés
- pour les associations uniquement : **statuts de l'association**

Ces éléments sont, au stade du dépôt de la demande, considérés comme **indicatifs et évolutifs**. Ils pourront être précisés lors des échanges avec l'équipe du programme qui pourra accompagner le porteur dans la définition du projet et de ses objectifs.

En outre, il devra communiquer **une adresse mail et/ou un numéro de téléphone** où le joindre pour être informé du traitement de sa demande.

Le modèle de fiche projet à compléter en ligne est disponible en Annexe 3.

## 4. La sélection et la mise en oeuvre des projets

### 4.1 Sélection des projets

Les demandes sont traitées au fil de l'eau, par ordre de dépôt sur la plateforme, jusqu'à épuisement des fonds Croix-Rouge Initiatives.

Le traitement des demandes est assuré par l'équipe du programme, au sein du pôle Jeunesse et Initiatives de la Croix-Rouge française.

Une fois le projet déposé, l'équipe du programme **s'assure de l'éligibilité** du projet et **se rapproche du porteur de projets** pour en savoir plus sur le projet. **Un accompagnement pour préciser le projet pourra être proposé** (public cible, dépenses éligibles etc.).

**!** L'absence de réponse du porteur de projets dans un délai de 2 mois à compter de la première prise de contact par l'équipe Croix-Rouge Initiatives entraînera le refus du projet, et ce afin de ne pas pénaliser les autres projets en attente d'une bourse et de bloquer inutilement les fonds disponibles.

Les porteurs de projets sont systématiquement informés du statut de leur projet (projet sélectionné ou non par le programme).

### 4.2 La convention Croix-Rouge Initiatives

Une fois le projet validé, une convention est signée pour acter de l'accompagnement par Croix-Rouge Initiatives.

Seul le modèle de convention établi par le pôle Jeunesse et Initiatives de la Croix-Rouge française fait foi. Il est transmis lors de la validation du projet.

Seules les dépenses prévues dans le budget annexé à la convention sont prises en compte.

### 4.3 Budget et versement de la bourse

Les dépenses devront être justifiées par la présentation de devis et/ou de factures :

- Red Touch' et Solidarités et Jeunesse : **devis**
- Initiatives Ukraine : **devis + factures**

Une fois le projet validé, il faut **compter entre 1 et 2 mois** pour le versement de la

bourse.

## 4.4 Communication

Les porteurs de projets sont invités à **communiquer sur le soutien apporté par Croix-Rouge Initiatives** lors de leur projet.

Lorsque le porteur de projets est une association externe qui reçoit directement les fonds, comme cela est rendu possible pour l'appel Solidarités et Jeunesse, **l'association partenaire a l'obligation de mentionner le partenariat avec la Croix-Rouge française** sur les documents de communication.

Le respect des **règles d'usage de l'emblème de la Croix-Rouge** est obligatoire

Le respect des **règles du droit à l'image** est obligatoire .

Retrouvez toutes ces informations en cliquant sur ce [lien](#).

## 4.5 Bilan du projet

Tous les porteurs de projets dont l'initiative est accompagnée par Croix-Rouge Initiatives **doivent remettre le bilan de leur action à la fin du projet**, au plus tard dans un délai de 1 mois.

Le bilan se présente sous la forme d'un **formulaire en ligne**. Il est transmis par l'équipe Croix-Rouge Initiatives au porteur de projets. La liste indicative des éléments à transmettre dans le bilan est présentée en annexe. Elle peut être amenée à évoluer.

Ce bilan permet **la valorisation du projet et du programme Croix-Rouge Initiatives**, auprès du réseau des porteurs et accompagnateurs de projets, des bénévoles et de la direction générale de la Croix-Rouge française et des partenaires financiers du programme.

# ANNEXE 1 - Synthèse des conditions d'accès et du fonctionnement des appels à projets Croix-Rouge Initiatives

	Red Touch'	Initiatives Ukraine	Solidarités et Jeunesse
<b>Porteur de projets éligible</b>	bénévole, salarié ou service civique à la Croix-Rouge française, ou personne / association externe à la Croix-Rouge <sup>3</sup>	bénévole, salarié ou service civique à la Croix-Rouge française, ou personne / association externe à la Croix-Rouge <sup>4</sup>	bénévole, salarié ou service civique à la Croix-Rouge française, ou personne / association externe à la Croix-Rouge
<b>Public cible des projets</b>	tout public	personnes ayant fui l'Ukraine	jeunes en situation de précarité
<b>Calendrier de dépôt</b>	du 01/01/2024 au 15/11/2024	du 01/01/2024 au 15/11/2024	du 01/01/2024 au 15/05/2024
<b>Plateforme de dépôt de la demande</b>	<a href="https://www.croix-rouge.fr/j-ai-un-projet-solidaire">https://www.croix-rouge.fr/j-ai-un-projet-solidaire</a>	<a href="https://www.croix-rouge.fr/j-ai-un-projet-solidaire">https://www.croix-rouge.fr/j-ai-un-projet-solidaire</a>	<a href="https://www.croix-rouge.fr/j-ai-un-projet-solidaire">https://www.croix-rouge.fr/j-ai-un-projet-solidaire</a>
<b>Montant maximal de la bourse</b>	500 €	5 000€	5 000€
<b>Bourse pouvant être versée directement à une structure externe</b>	non, le portage financier doit être assuré par une structure Croix-Rouge française	non, le portage financier doit être assuré par une structure Croix-Rouge française	oui, portage financier possible pour les petites associations locales uniquement. Dans les autres cas, portage par une structure Croix-Rouge française
<b>Justificatif budget</b>	Devis	Devis + factures	Devis
<b>Fiche bilan à compléter</b>	oui	oui	oui

<sup>3</sup> Pour les personnes ou associations externes à la Croix-Rouge, le portage financier sera assuré par une structure Croix-Rouge de proximité.

<sup>4</sup> Pour les personnes ou associations externes à la Croix-Rouge, le portage financier sera assuré par une structure Croix-Rouge de proximité.

# ANNEXE 2 - Dépenses éligibles

## 1. Principes généraux

Le projet accompagné par Croix-Rouge Initiatives ainsi que la structure porteuse du projet doivent impérativement respecter les valeurs et principes de la Croix-Rouge française : Humanité, Impartialité, Neutralité, Indépendance, Volontariat, Unité, Universalité.

Pour être éligible, les dépenses doivent :

- > être prévues dans le budget prévisionnel
- > être justifiées par la présentation de devis et/ou de factures (en fonction de l'appel à projets Croix-Rouge Initiatives)
- > être approuvées et validées dans le cadre de la signature d'une convention

## 2. Tableau des dépenses éligibles

Type de dépenses	Explications/Exemples	Dépenses éligibles	Dépenses non éligibles
<b>Dépenses directes</b>	Elles sont liées au déroulement du projet et elles sont nécessaires à la réalisation du projet. Exemples : <i>prestation de service, achat de petit matériel...</i> ). Ces dépenses sont à prévoir dans le budget prévisionnel et doivent être accompagnées de devis et/ou de factures	✓	
<b>Dépenses indirectes</b>	Elles sont liées à une dépense de la structure mais elles sont rattachables au projet. Exemples : <i>goûter, frais de communication, transport</i> ). Ces dépenses sont à prévoir dans le budget prévisionnel et doivent être accompagnées de devis et/ou de factures	✓	

<b>Dépenses liées aux frais de fonctionnement</b>	Ces dépenses sont non justifiables. Exemples : <i>frais courants de la structure comme l'électricité, le loyer, l'entretien/réparation, les frais de personnel...</i> )		X
<b>Frais de formation</b>	Exemples : PSC1, cours de langues...		X
<b>Frais ayant pour effet de donner lieu à un profit</b>	Exemple : financer le projet d'un auto-entrepreneur qui chercherait à se financer via Croix-Rouge Initiatives		X

## ANNEXE 3 - Formulaire à compléter en ligne : la fiche projet

Catégorie	Description
<b>Titre du projet</b>	C'est le nom que vous souhaitez donner à votre projet.
<b>Thématique du projet</b>	Vous pourrez renseigner la thématique principale de votre projet, à choisir parmi les thématiques du programme Croix-Rouge Initiatives : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement</li> <li>• Education et culture</li> <li>• Accès aux aides matérielles</li> <li>• Santé, bien-être et sport</li> <li>• Inclusion</li> <li>• Droits humains et lutte contre les discriminations</li> </ul>
<b>Présentation du projet</b>	Il s'agit d'une description synthétique du projet
<b>Principale motivation pour monter un projet</b>	Expliquez ce qui vous motive, le besoin auquel vous souhaitez répondre avec votre projet.
<b>Public ciblé</b>	Indiquez à qui s'adresse votre projet (par exemple : jeunes, migrants, personnes menstruées, personnes âgées etc.)
<b>Nombre de personnes ciblées par le projet</b>	Il s'agit du nombre de personnes qui profiteront de votre projet (nombre de personnes accompagnées ou bénéficiaires)
<b>Besoins d'accompagnement par Croix-Rouge Initiatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutien méthodologique</li> <li>• Soutien financier</li> <li>• Renfort humain</li> </ul> Vous pourrez cocher plusieurs options.
<b>Budget indicatif</b>	Montant sollicité auprès de Croix-Rouge Initiatives
<b>Autres partenaires du projet</b>	Partenaires financiers et de mise en oeuvre de votre projet
<b>Structure CRf à laquelle est rattachée le projet</b>	Si vous êtes volontaire de la Croix-Rouge française, précisez votre structure bénévole ou établissement de rattachement
<b>Département et commune de mise en oeuvre du projet</b>	
<b>Date de début et de fin du projet</b>	
<b>Nombre de coéquipiers au sein de l'équipe projet</b>	

## ANNEXE 4 - Modèle de bilan

Rubrique	Informations	Description
Informations sur le projet	Prénom du porteur de projet	-
	Nom du porteur de projet	-
	Titre du projet	-
	Département	Indiquer le numéro du département ("89" si le projet a eu lieu dans le département de l'Yonne)
Les acteurs du projet	Nombre total de personnes dans l'équipe projet	Combien de personnes ont composé votre équipe projet, vous y compris ? On entend par "équipe projet" les personnes mobilisées pour mettre en œuvre le projet.
	Nombre total de personnes accompagnées par le projet	On entend par "personnes accompagnées par le projet" l'ensemble des personnes touchées par votre action, qui ont bénéficié de l'action. En d'autres termes il s'agit des personnes à qui s'adressait votre projet. Par exemples : total de personnes ayant participé aux ateliers ; à qui vous avez pu distribuer des biens ; ayant pris part à la clean walk ou à l'activité culturelle etc.
	Nombre total de partenaires mobilisés	On entend par "partenaires" l'ensemble des acteurs qui ont soutenu le projet, hors Croix-Rouge. Par exemple : associations, collectivités locales, établissement scolaire/d'enseignement supérieur etc.
	Quel(s) type(s) de partenaire(s) ont été mobilisé(s) sur ce projet ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Collectivité territoriale (mairie, département etc.)</li> <li>● Etablissement scolaire</li> <li>● Etablissement d'enseignement supérieur</li> <li>● Etablissement culturel et/ou artiste (musée, centre culturel etc.)</li> <li>● Etablissement sportif</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entreprise ou fondation d'entreprise</li> <li>• Association</li> </ul> <p>Vous pourrez cocher plusieurs options.</p>
<b>Croix-Rouge Initiatives et vous</b>	<b>Votre projet vous a-t-il donné le sentiment d'avoir la capacité de changer les choses à votre échelle / d'être utile ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>Avez-vous le sentiment que la Croix-Rouge française encourage l'engagement et le passage à l'action grâce à Croix-Rouge Initiatives ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>Avez-vous le sentiment que les personnes non bénévoles de l'équipe projet ont envie de s'engager grâce à ce projet ?</b>	<p>En d'autres termes, avez-vous le sentiment que ce projet leur a permis d'être sensibilisés à l'engagement et leur a donné le goût du passage à l'action ?</p> <p>A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"</p>
	<b>Avez-vous le sentiment que les personnes de l'équipe projet ont pu monter en compétences en matière de gestion de projet grâce à Croix-Rouge Initiatives ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>Ce projet vous a-t-il permis de rencontrer de nouvelles personnes, d'élargir votre réseau ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>Avez-vous le sentiment d'avoir appris de nouvelles choses grâce à ce projet ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>Avez-vous envie de remonter un projet avec Croix-Rouge Initiatives ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>Souhaitez-vous devenir accompagnateur de projets Croix-Rouge Initiatives ?</b>	Cette question n'est pas obligatoire

	<b>Vous avez des idées pour améliorer Croix-Rouge Initiatives ? Partagez-les avec nous !</b>	
<b>Les personnes accompagnées par votre projet</b>	<b>A la question "Le projet a-t-il eu un effet positif pour vous ?", quelle est la moyenne des réponses des personnes accompagnées ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>A la question "Le projet vous a-t-il permis de faire de nouvelles rencontres ?", quelle est la moyenne des réponses des personnes accompagnées ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>A la question "Le projet vous a-t-il permis d'accéder à de nouveaux espaces (culture, sport etc.) ?", quelle est la moyenne des réponses des personnes accompagnées ?</b>	A noter de 0 à 10, 0 correspondant à "Pas du tout" et 10 à "Tout à fait"
	<b>Avez-vous d'autres indicateurs valorisant l'impact de votre projet auprès des personnes accompagnées ? Vous pouvez les partager ici :</b>	



**Remarques :** Il s'agit d'une liste indicative. Selon le partenaire financier, certains indicateurs sont susceptibles d'être ajoutés.

Par ailleurs, la rubrique "Les personnes accompagnées par votre projet" est à renseigner par le porteur de projet sur la base des réponses des personnes accompagnées. Tous les projets n'auront pas à renseigner cette rubrique.

Vous avez une question ?

N'hésitez pas à contacter l'équipe Croix-Rouge Initiatives à [initiatives@croix-rouge.fr](mailto:initiatives@croix-rouge.fr)